Nations Unies S/PV.5805



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5805e séance

Lundi 17 décembre 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Spatafora	(Italie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Somalie

07-64635 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Minute de silence en hommage à la mémoire des victimes des attentats à la bombe qui ont eu lieu à Alger

Le Président (*parle en anglais*) *:* Tout d'abord, je voudrais inviter tous les membres du Conseil à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de toutes les victimes des attentats à la bombe qui ont eu lieu à Alger le 11 décembre 2007. Parmi les victimes de ces attentats figuraient 17 fonctionnaires des Nations Unies, ainsi qu'un grand nombre de ressortissants algériens et de ressortissants d'autres pays. Au nom du Conseil, je tiens à exprimer notre profonde sympathie et nos sincères condoléances à toutes les victimes de cette tragédie dévastatrice, à leurs familles et au Gouvernement algérien, ainsi qu'aux victimes de tous les attentats terroristes.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Norvège, du Portugal et de la Somalie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Dhakkar (Somalie) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ould Abdallah à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

Je lui donne la parole.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les États Membres et les organisations pour l'appui qu'ils m'ont accordé dans mes fonctions, et je les remercie de l'attention qu'ils ont donnée à la Somalie et au peuple somalien au cours des 17 dernières années.

À cet égard, l'ONU et tous les pays et institutions internationales partenaires ont fait et continuent de faire des efforts extraordinaires pour aider la Somalie dans des conditions extrêmement difficiles. Nombreux sont ceux, y compris des journalistes et des agents d'organisations humanitaires, qui ont sacrifié leur vie en accomplissant leur travail et dont le rôle n'a été que peu ou pas reconnu. Je voudrais également remercier la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Elle fait un excellent travail avec des ressources et des effectifs limités. En outre, la protection des cargaisons de vivres contre la piraterie en haute mer commence à s'organiser, et cette protection vient à point nommé et doit se poursuivre.

À mon avis, le conflit en Somalie n'est pas une question qui concerne l'Union africaine, la Ligue des États arabes ou l'Organisation de la Conférence islamique. Ce n'est pas une lutte de libération ni une guerre ethnique ou religieuse. Ce n'est pas non plus simplement une lutte pour le pouvoir entre les clans, comme beaucoup le pensent. Les allégeances fréquemment changeantes entre les clans et au sein de ceux-ci démontrent que d'autres facteurs sont également responsables de l'instabilité permanente du pays.

Le conflit en Somalie, qui a commencé en 1991, constitue une menace à la paix et à la sécurité. La situation est dangereuse et empire de jour en jour. Les jeunes Somaliens, qui constituent à peu près deux tiers de la population, ont pour seule possibilité d'emploi la

participation à un conflit qui a détruit leur vie. Cette situation dure depuis 17 ans, en dépit de 17 accords.

Je vois trois approches possibles à l'intervention internationale en Somalie.

La première possibilité consiste simplement à maintenir le statu quo ou le cours normal des choses. La deuxième possibilité serait un retrait organisé de la communauté internationale de Somalie, ce qui revient à accepter notre incapacité de protéger la population ou d'instaurer une paix durable. La troisième possibilité serait une action immédiate et efficace aux niveaux politique et sécuritaire.

La première approche consiste à maintenir le statu quo. Les politiques tentées et mises en œuvre au cours des 17 dernières années n'ont manifestement pas réussi à restaurer la stabilité. Pire encore, elles ont peut-être alimenté le conflit en raison de certains effets secondaires de l'assistance internationale. L'aide peut donner l'impression qu'elle s'attaque aux causes profondes de la crise, mais elle ne le fait pas. Un accroissement de l'assistance humanitaire et l'amélioration de l'accès pour les agences seraient utiles, mais ne mettront pas fin à la violence. Les souffrances pourraient être atténuées, mais elles ne cesseront pas tant que l'instabilité prévaut. En dépit de millions de dollars, des efforts et des ressources, la réconciliation nationale reste hors de portée. Les Somaliens et leurs voisins sont frustrés par cette guerre prolongée, qui provoque un profond ressentiment et le cynisme.

La situation militaire actuelle ne peut pas durer éternellement. En outre, elle ne doit pas servir d'excuse pour laisser la situation actuelle perdurer. Notre attitude attentiste ne ferait que retarder le moment de faire le bilan et ne permettrait pas de réaliser des progrès sérieux vers une paix durable. C'est pourquoi nous n'avons réellement que deux choix : nous retirer ou envisager d'autres formes d'action.

Pour ceux qui pensent que la Somalie est l'un des problèmes insolubles du monde, le retrait est l'unique choix. Un retrait constituerait une autre solution possible à l'engagement coûteux et constant en Somalie, qui n'a pas permis jusqu'à présent d'instaurer la stabilité, et une telle opération n'est peut-être pas difficile, car les effectifs du personnel international en Somalie sont limités et aucun de ses membres n'est basé à Mogadiscio.

La décision d'intervenir dans des situations de conflit tout en en ignorant d'autres de même gravité aurait une incidence de portée considérable, notamment auprès de l'opinion publique, et pas nécessairement en Afrique uniquement. C'est pourquoi je recommande la troisième solution, adopter des mesures efficaces.

La prise de mesures efficaces entraînerait de nouvelles initiatives politiques et sécuritaires. Les Institutions fédérales de transition devraient être plus actives et laisser davantage de place à des personnalités neutres et des membres compétents de l'opposition. Je saisis cette occasion pour appeler le Parlement à appuyer cette orientation. L'objectif est de former un gouvernement qui soit suffisamment fort et administre le pays de façon efficace et pacifique. Le Cabinet doit être aussi représentatif que possible; nous n'aurons jamais l'unanimité – si nous avons 60 ou 70 % pendant la première phase, ce sera satisfaisant. Le Gouvernement doit être capable de se défendre et de maintenir de bonnes relations avec tous ses voisins.

S'agissant des conditions du succès, à mon avis, la crise somalienne est un problème international. L'ONU doit lancer une action diplomatique pour mobiliser un consensus qui vise à stabiliser le pays. Je recommande deux actions simultanées, l'une sur le front politique et l'autre sur le front sécuritaire.

Sur le front politique, le Gouvernement doit aider par la prise de mesures concrètes visant à unir et à renforcer ses propres rangs, ainsi que ses relations avec l'opposition. La création d'un gouvernement d'unité nationale est l'une des meilleures façons de procéder. Des réunions plus nombreuses entre des membres sélectionnés des Institutions fédérales de transition et ceux de l'opposition doivent être organisées pour préparer le terrain à d'autres réunions de plus haut niveau. De grandes conférences ou des médiateurs indépendants ne seraient pas souhaitables. Ce chemin critique vers la stabilisation devrait faire participer l'opposition au processus politique et nécessiter que l'opposition assume toutes ses responsabilités.

Ces discussions devraient de préférence avoir lieu à peu de distance de la Somalie ou dans un endroit où sont basés la plupart des observateurs qui suivent la situation dans le pays. Une fois atteint l'accord sur les négociations, les discussions devraient se terminer dans un délai fixé. Les dirigeants politiques, et en particulier le milieu des affaires et les Somaliens éminents de la diaspora, devraient être invités à participer. Je suis

occupé à préparer l'ordre du jour, à dresser une liste possible de participants et à établir le calendrier de ce processus. Je suis convaincu que, lorsqu'ils seront seuls, les Somaliens seront prêts à serrer les rangs et associer leurs efforts pour redresser leur pays au cours des prochains mois.

S'agissant de la sécurité, parallèlement à l'action politique, l'AMISOM doit rester opérationnelle et son efficacité doit être renforcée. Son renforcement exige le déploiement de capacités supplémentaires chargées de stabiliser le pays. Comme le temps presse, cette nouvelle présence au service de la paix est désormais impérative. Voilà pourquoi il convient d'inviter l'Arabie saoudite, Serviteur des deux lieux les plus sacrés de l'Islam, à jouer un rôle de premier plan. Si je mentionne ce pays voisin c'est parce qu'il a invité la Somalie à une rencontre durant le dernier ramadan et qu'il abrite actuellement plus de 350 000 réfugiés somaliens. En raison du succès de son effort de paix lors du conflit antérieur, l'Arabie saoudite peut être d'une grande aide. Et pourquoi n'envisagerait-on pas également qu'un ou deux États membres de l'OTAN soient prêts à intervenir, si nécessaire?

Concrètement, l'ONU et le Gouvernement somalien devraient trouver rapidement un accord en consultation étroite avec les autres pays concernés. Avec l'appui du Secrétaire général, je compte poursuivre sur cette voie pour arriver au plus vite à la paix. Le Conseil de sécurité voudra peut-être soutenir ces deux actions menées de front. Avec son aval, un groupe de partenaires de la Somalie devrait renforcer les capacités de sécurité et déployer une présence au service de la paix. Cela favoriserait la réconciliation nationale, inciterait la communauté internationale à revenir à Mogadiscio et dans le reste du pays, et rassurerait les voisins de la Somalie sur les questions de sécurité. Une fois entérinée dans le cadre d'une grande conférence internationale, cette solution permettrait à la Somalie de retrouver sa place au sein de la communauté internationale.

La situation en Somalie se détériorant jour après jour, il est temps que la communauté internationale adopte une ligne de conduite claire. Si la violence continue de sévir à l'intérieur du pays dans l'indifférence extérieure, les conséquences seront catastrophiques pour la paix régionale, pour l'image et la réputation de l'ONU et, surtout, pour les civils somaliens, qui souffrent depuis déjà si longtemps.

L'association de plusieurs facteurs – aide, pressions et mesures concrètes – aiderait les Somaliens patriotes à se libérer du fléau de la guerre, à faire disparaître les fantômes du passé et à s'unir pour rendre le pays vigoureux, indépendant et pacifique. J'ai fait distribuer des photographies qui montrent des Somaliens tentant de fuir leur pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ould Abadallah de son exposé très détaillé et très intéressant.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Dhakkar (Somalie) (*parle en anglais*) : Au nom du Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui est actuellement absent de New York; en ma qualité d'officier responsable de la Mission, au nom du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie; et, en fait, au nom de tous les Somaliens dans la détresse, je remercie une fois de plus le Conseil de sécurité et son Président de nous avoir donné la possibilité de participer à la présente séance.

Tout d'abord, je tiens à saluer la position adoptée par notre collègue, M. Ahmedou Ould Abdallah. Il peut compter sur notre appui total dans la conduite de ses nobles efforts. Nous approuvons de tout notre cœur la position qu'il vient d'exposer et qui constitue la seule solution possible. Cette solution est que le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies avancent dans la bonne direction, et ce avec la diligence requise pour rattraper le temps perdu. Nul n'ignore, en Somalie et ailleurs, que beaucoup de Somaliens, dans le pays même mais aussi dans les pays voisins et dans le reste du monde, se demandent pourquoi, dans d'autres points du globe où un conflit sévit ou a pris fin, le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies parviennent beaucoup plus facilement à progresser avec rapidité et dans la bonne direction.

D'une manière générale, nous souscrivons à l'idée que le Conseil de sécurité devrait avancer rapidement dans trois directions. Premièrement, il faut que les mesures qui ont déjà été prises soient mises en œuvre. Cela concerne avant toute chose le déploiement des soldats de la paix de l'Union africaine. Je saisis cette occasion pour remercier vivement l'Union africaine, le Gouvernement ougandais et le Gouvernement éthiopien d'avoir aidé la Somalie lorsqu'elle en avait besoin.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait pouvoir, en ce XXI[e] siècle, trouver une solution acceptable pour faire rapidement avancer les choses en Somalie, au plan politique et sécuritaire. Ce n'est pas dans l'intérêt du système des Nations Unies de retarder une action digne de ce nom en Somalie.

Troisièmement, il va de soi que partout où un conflit règne, il y a une crise humanitaire et la Somalie n'y fait pas exception. Nous sommes affligés de voir que la Somalie fait depuis si longtemps l'objet de gros titres particulièrement tragiques. Le peuple somalien veut en finir avec cette situation. Ceux qui nous connaissent savent que nous sommes un peuple fier. Malheureusement, depuis le début de la guerre civile et depuis l'effondrement du Gouvernement central en 1991, notre fierté a été mise à rude épreuve, mais nous restons convaincus que nous saurons nous relever et retrouver notre force.

Après tout, nous avons la même langue et la même histoire en partage; nous appartenons à la même ethnie et nous sommes de la même religion. À maintes reprises, aux hautes fonctions que j'occupe à l'ONU depuis 23 ans et en ma qualité de conférencier à temps partiel à l'Université de New York, j'ai été amené à répondre à la question suivante : « Si vous êtes si homogènes, où est le problème? Pourquoi vous battez-vous? » En général, j'ai pu expliquer le problème en deux minutes plutôt qu'en deux heures.

Ainsi, je voudrais, en troisième lieu, sur les orientations à suivre par le Conseil de sécurité, mettre en avant la question de l'aide humanitaire. Je serai bref. Nous adhérons sans réserve à l'initiative proposée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Nous sommes parfaitement d'accord sur le fait que le Conseil de sécurité doit, dès maintenant, avancer rapidement et dans la bonne direction. Nous avons foi dans le système des Nations Unies et dans le Conseil de sécurité. Après tout, une partie du territoire de la Somalie a été placé sous la tutelle de l'ONU, le sud du pays ayant accédé à l'indépendance avec le concours de l'ONU. La diaspora somalienne est très importante. De nombreux Somaliens ont travaillé dans le système des Nations Unies.

Nous avons tous confiance dans le système des Nations Unies, et nous espérons que dans cinq ou 10 ans, il continuera d'en être ainsi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah de son exposé. Nous voudrions également nous féliciter de la déclaration prononcée par le représentant de la Somalie.

La Chine a toujours considéré que la clef du règlement de la crise actuelle en Somalie est que les différentes factions en présence dans ce pays s'attèlent à la réconciliation nationale, engagent un dialogue constructif, parviennent à un accord politique et œuvrent en faveur de la reconstruction nationale. Nous saluons le travail important accompli à cet égard par le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie. Nous l'encourageons à poursuivre son dialogue à large base avec les différentes factions somaliennes.

Nous nous félicitons de la nomination de M. Nur Hassan Hussein au poste de Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition. Nous avons pris note du fait qu'il entend poursuivre le dialogue avec les différentes factions somaliennes. Nous pensons qu'il est capable de guider le peuple somalien de manière à ce qu'il surmonte les difficultés actuelles. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par l'état de santé du Président Yussuf Ahmed. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

À eux seuls, les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition ne suffiront toutefois pas à régler la question somalienne. Nous appelons une fois de plus toutes les factions somaliennes, aussi bien celles présentes dans le pays que celles qui se trouvent à l'extérieur, à prendre au sérieux le désir de paix du peuple somalien et à placer les intérêts du pays et de la nation au-dessus de toute autre considération, à ne soumettre le dialogue à aucune condition et à œuvrer de manière constructive à la réconciliation nationale.

L'avenir de la Somalie en tant qu'État est fondamentalement tributaire des efforts du peuple somalien lui-même. Toutefois, l'assistance de la communauté internationale s'avère, elle aussi, indispensable. Nous voudrions remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, des bons offices qu'il a déployés depuis son entrée en fonction. Nous espérons que le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie continuera d'être renforcé, et nous invitons la communauté internationale à appuyer M. Ould Abdallah et à coopérer à son action.

La Chine est très préoccupée par la situation sécuritaire en Somalie. Nous faisons grand cas du rôle fondamental que joue, dans des conditions extrêmement difficiles, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), afin d'améliorer la situation en matière de sécurité dans le pays. Il faut d'urgence que la situation délicate dans laquelle se trouve actuellement l'AMISOM s'améliore. La priorité absolue, pour la communauté internationale, est de lui fournir l'appui financier, logistique et technique nécessaire pour qu'elle puisse pleinement se déployer le plus tôt possible. C'est un élément indispensable pour que la situation se stabilise et que la sécurité interne s'améliore et pour inciter l'Éthiopie à se retirer de Somalie.

La position de la Chine a toujours été favorable à un transfert des responsabilités de l'AMISOM aux Nations Unies. Nous comprenons que le Secrétariat doit faire face à de multiples difficultés pratiques concernant le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Toutefois, la communauté internationale ne doit pas oublier l'urgence des besoins du peuple somalien. Nous attendons avec intérêt l'intensification des efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer un plan d'intervention d'urgence et pour tenir le Conseil de sécurité régulièrement informé de l'évolution de la situation à cet égard.

La Chine est gravement préoccupée par la situation humanitaire en Somalie. La crise humanitaire somalienne s'est transformée en l'une des plus graves catastrophes humanitaires du continent africain, dépassant même la crise au Darfour. Cependant, si l'on compare la grande attention que suscite le Darfour, trop peu est fait pour la Somalie, à laquelle la communauté internationale n'accorde pas suffisamment d'attention. Nous invitons donc instamment la communauté internationale à faire des dons généreux à l'ONU et aux organismes humanitaires, et nous encourageons les différentes factions somaliennes à coopérer pleinement avec les organismes internationaux de secours et leur personnel. Nous nous attendons également à ce que les organismes humanitaires respectent la souveraineté de la Somalie et qu'ils communiquent bien avec le Gouvernement fédéral de transition.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, de son exposé ainsi que le représentant de la Somalie de sa déclaration.

La Somalie reste un défi pour le Conseil de sécurité, et pour l'ONU et l'Union africaine. Y accomplir des progrès, comme l'exposé d'aujourd'hui le montre clairement, est une tâche de longue haleine absolument vitale. L'ONU est on ne peut plus bien placée pour contribuer à répondre à tout l'éventail des besoins de la Somalie, qu'ils soient humanitaires, politiques, sécuritaires ou développementaux. Nous appuyons vigoureusement les efforts de M. Ould Abdallah en vue de régler ces problèmes complexes et de coordonner et diriger une réponse de l'ONU qui soit efficace. Nous nous félicitons tout particulièrement des pourparlers qui ont lieu avec les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et internationaux et un large éventail de parties prenantes somaliennes qui auront un rôle à jouer dans l'avenir du pays.

Ma délégation se félicite de la récente visite effectuée en Somalie par le Coordonnateur des secours d'urgence. Atténuer la crise humanitaire dans ce pays devrait être une priorité immédiate. Pour cela des efforts continus de la part de l'ONU sont nécessaires. Il faut également que les acteurs somaliens sur le terrain, c'est-à-dire à la fois le Gouvernement et les rebelles, aient la volonté d'agir et de coopérer, de manière à garantir l'accès humanitaire. Le Gouvernement fédéral de transition doit notamment veiller à ce que les secours humanitaires soient acheminés sans entrave dans toutes les zones qui sont sous son contrôle. Il devrait également protéger les bénéficiaires de l'aide humanitaire ainsi que les personnes déplacées qui tentent de regagner leurs foyers.

En ce qui concerne le processus politique, nous nous félicitons de la nomination du nouveau Premier Ministre, M. Nur Hassan Hussein. Sa nomination donne l'occasion de relancer le processus politique. Nous attendons avec intérêt qu'il se mette au travail, une fois qu'il aura constitué définitivement le nouveau Gouvernement. Il sera fondamental de pleinement respecter les conclusions du Congrès de réconciliation nationale, notamment concernant le lancement du processus constitutionnel, l'élaboration d'une feuille de route claire et assortie de délais en vue de l'organisation des élections à la fin de la période de transition et la mise en place d'un véritable dialogue de fond avec tous les acteurs du processus politique somalien, à savoir les chefs de clan et les anciens, les groupes religieux, les groupes d'opposition, la société

civile et le secteur privé. Il nous faut appuyer les nouvelles initiatives prises par le Représentant spécial pour faire progresser ce processus.

Pour ce qui est de la sécurité, nous nous félicitons de la nouvelle approche suivie par le Représentant spécial. Nous soutenons la proposition d'envoyer une mission d'évaluation technique en Somalie afin de progresser dans l'élaboration du plan d'intervention d'urgence des Nations Unies.

En ce qui concerne le rôle de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), nous pensons que l'ONU devrait continuer d'appuyer cette force. Le contingent ougandais accomplit un travail très exigeant dans des conditions très difficiles. Nous nous félicitons d'apprendre que le Burundi espère pouvoir déployer des contingents très prochainement, et nous demandons au Ghana et au Nigéria d'honorer le plus rapidement possible les engagements pris vis-à-vis de l'AMISON. Le Royaume-Uni a accordé un soutien financier à cette force, y compris en appuyant le déploiement du contingent burundais, et nous sommes disposés à envisager un soutien supplémentaire pour les pays qui déploieraient d'autres contingents. Nous espérons que nos partenaires envisageront également d'accorder un appui similaire.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, et nous le remercions de son exposé édifiant. Nous nous félicitons également de la déclaration prononcée par le représentant de la Somalie.

À l'évidence, la situation en Somalie est loin de s'améliorer. Elle reste caractérisée par une grave crise humanitaire, par d'importantes dissensions politiques, y compris au sein du Gouvernement fédéral de transition, et par une insécurité générale dans le pays. Selon les informations que l'on nous a communiquées, récemment quelque 200 000 personnes ont fui leur maison du fait de la recrudescence des combats. Le pays est en train de sombrer véritablement dans le chaos. La situation humanitaire reste fragile, précisément en raison de l'insécurité et des dissensions politiques.

Nous sommes conscients qu'une assistance humanitaire est indispensable pour soulager les souffrances de la population somalienne. Toutefois, comme le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires l'a indiqué dans l'exposé qu'il a présenté au début du mois, « une réaction humanitaire ferme ne peut pallier l'absence de progrès politique et de sécurité qui font cruellement défaut » (*S/PV.5792, p. 6*). Il est essentiel que nous continuions d'encourager un processus politique ouvert ainsi que la réconciliation en Somalie. Nous devons également sérieusement envisager un plan d'intervention d'urgence en vue d'un possible déploiement d'une force de maintien de la paix en Somalie.

En dépit du caractère remarquable et souvent cité en exemple du travail que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a accompli, nous savons tous qu'elle est parvenue au bout de sa viabilité et de son efficacité. Le problème n'est pas uniquement un problème financier; il a également trait à la nature du mandat. L'AMISOM a été déployée comme palliatif en attendant que l'ONU puisse se déployer.

Encore une fois, l'Afrique du Sud forme l'espoir que le Conseil de sécurité réexaminera la demande d'un déploiement rapide en Somalie présentée par l'Union africaine. Il semble, malheureusement, que cette demande se heurte à une réticence subtile, sinon à une résistance. Le fait est que la communauté internationale a la responsabilité de ne pas abandonner à nouveau le peuple somalien. Il nous semble que, si nous voulons faire évoluer la situation et faire en sorte que la Somalie cesse de faire peser une menace constante sur la paix et la sécurité internationales, il faudrait encourager et appuyer le processus politique aussi bien que déployer une opération de maintien de la paix. Il faut mettre en place des conditions de sécurité propices au progrès du processus politique. Nous espérons que le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies déploiera au plus vite une mission d'évaluation en Somalie afin de faciliter plus avant la participation de l'ONU.

Étant donné la gravité de la situation, le maintien du statu quo et le retrait sont hors de question. Il n'y a qu'un choix possible : une approche plus ciblée de la part de l'ONU afin d'instaurer la sécurité en Somalie.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de me joindre aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, et le remercier de nous avoir présenté une mise à jour de la situation en Somalie. Nous remercions également le représentant de la Somalie pour sa déclaration. Ma délégation se félicite de l'occasion qui nous est donnée de pouvoir entendre une mise à jour approfondie de la situation en Somalie, étant donné que le Conseil doit

contribuer à gérer et régler le conflit vieux de 17 ans qui afflige ce pays, non seulement en raison de l'aggravation des souffrances humanitaires, mais aussi parce qu'en vertu de la Charte, il incombe au Conseil de traiter des menaces à la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons des efforts déployés par M. Ould Abdallah pour promouvoir la concertation, les consultations et la réconciliation dans le pays, ainsi que du rôle de premier plan qu'il assume en vue d'inciter la communauté internationale à mener des actions plus concertées. Nous l'encourageons instamment à poursuivre ses efforts louables qui cherchent à mieux sensibiliser l'opinion internationale à la question somalienne. Nous avons pris note de l'idée d'établir un nouveau programme pour la paix et la stabilité en Somalie et nous aimerions être informés régulièrement de l'évolution de l'approche harmonisée adoptée par tous les partenaires sous la direction de l'ONU.

Nous accueillons avec satisfaction la nomination de M. Nur Hassan Hussein au poste de Premier Ministre de Somalie. Nous croyons que les divisions continues en Somalie, tant au sein des institutions fédérales de transition qu'entre le Gouvernement fédéral de transition et l'opposition, constituent les principaux obstacles à tout progrès politique éventuel. Il est donc indispensable que le Gouvernement de M. Hussein renforce la concertation et les consultations à toutes les parties prenantes somaliennes sans aucune exclusion afin de parvenir à une unité de vues et d'imprimer une orientation politique.

L'Indonésie est favorable à une double approche – un volet politique et un volet axé sur la sécurité ou le maintien de la paix, lequel constituerait l'axe principal des efforts du Conseil de sécurité. Pour ce qui est du volet politique, nous sommes d'avis que les Somaliens devraient d'abord s'attacher à achever les tâches énoncées dans la Charte fédérale de transition. Les efforts devraient porter en particulier sur le processus constitutionnel, la préparation du recensement démographique, et la tenue des élections prévues pour 2009. Nous attendons du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) qu'il appuie cet effort et qu'il assume un rôle directeur dans l'acheminement et la coordination de l'ensemble de l'aide internationale à la Somalie.

Pour ce qui est du volet du maintien de la paix, l'Indonésie est favorable au déploiement d'une force de maintien de la paix multidimensionnelle des Nations Unies. Pour le moment, alors que le déploiement d'une force des Nations Unies fait encore l'objet d'une évaluation et d'un examen approfondis, il est absolument indispensable et plus que jamais nécessaire d'assurer à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) un plus grand appui technique, logistique et financier. Nous saluons les efforts déployés sur le terrain par le contingent ougandais et tenons à remercier les États Membres qui ont fourni une protection navale aux fournitures d'aide humanitaire contre la piraterie et le vol à main armée en mer le long des côtes somaliennes. Nous pensons qu'une force des Nations Unies devrait bientôt être déployée en Somalie, et nous encourageons le Conseil de sécurité et le Secrétaire général à continuer de travailler à leur plan d'intervention rapide.

L'Indonésie appuie l'intention du Secrétaire général, telle qu'énoncée dans son rapport (S/2007/658), de mettre au point une double approche pour la Somalie. Un UNPOS renforcé devrait être en mesure d'appuyer une telle approche. Le plan d'intervention rapide en vue d'une éventuelle composante « force de maintien de la paix des Nations Unies » devra être élaboré en coordination avec l'UNPOS et avec son appui, et en conformité avec l'ensemble du volet politique. Par ailleurs, la création au Secrétariat d'une équipe spéciale intégrée interdépartementale et interinstitutions sur la Somalie est une bonne chose, en particulier pour ce qui est de mettre au point une stratégie cohérente de consolidation de la paix pour la Somalie.

La présence continue de troupes étrangères en Somalie explique en partie le durcissement de la position de l'opposition et l'intensification de la rébellion, ce qui a rendu tout règlement encore plus difficile. La communauté internationale doit donc travailler à l'instauration d'un climat propice au retrait de toutes les forces étrangères qui ne font pas partie de l'AMISOM.

Enfin, nous demandons à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire. Il est inacceptable que des civils innocents continuent d'être les victimes de ce conflit interminable. Nous demandons encore une fois à tous ceux qui ont des armes, qu'il s'agisse de troupes gouvernementales, rebelles ou éthiopiennes, de cesser leurs attaques aveugles et disproportionnées qui touchent les civils. Enfin, la Somalie a besoin de trouver une solution politique et de régler les problèmes de sécurité, mais entretemps, l'aide et l'accès humanitaires doivent être

renforcés. Nous appelons la communauté internationale à accroître son assistance à la Somalie, y compris à l'Appel global pour la Somalie, et nous demandons aux autorités somaliennes de faciliter et d'élargir l'accès de l'assistance humanitaire.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous aussi, nous tenons à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour son exposé opportun et pour toutes les recommandations concrètes qu'il fait à la communauté internationale concernant la Somalie afin qu'une solution soit trouvée à ce conflit prolongé.

Nous jugeons préoccupantes la détérioration de la situation humanitaire en Somalie, surtout à Mogadiscio, et les souffrances grandissantes des civils pris dans les combats qui opposent les rebelles aux forces du Gouvernement. Nous croyons que la communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour soulager leurs souffrances et fournir une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin. La communauté internationale doit intervenir de toute urgence, et toutes les parties en Somalie doivent faire le nécessaire pour garantir un accès sans danger de l'aide humanitaire internationale.

En même temps, il faut rappeler à toutes les parties en Somalie que la priorité clef, c'est la protection des civils, et que les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme sont absolument inacceptables. Nous déplorons les enlèvements et les assassinats de journalistes indépendants et de militants des droits de l'homme en Somalie survenus au cours de l'année écoulée. Nous espérons que le journaliste français enlevé le week-end dernier dans le Puntland sera libéré le plus rapidement possible.

Nous sommes également préoccupés par les restrictions que le Gouvernement fédéral de transition a imposées aux médias indépendants, qui couvrent la situation que connaît actuellement le pays. En même temps, nous pensons qu'une catastrophe humanitaire en Somalie ne pourra être évitée qu'à travers une réconciliation nationale et la stabilisation du pays. La Slovaquie estime que le Congrès de réconciliation nationale qui s'est tenu en Somalie cette année a constitué une phase encourageante du processus politique, et nous espérons que ses résultats seront rapidement suivis d'effet.

Nous nous félicitons de la constitution récente du nouveau Gouvernement sous la direction du Premier Ministre Nur Hassan Hussein. Nous partageons l'avis du Représentant spécial Ould Abdallah, à savoir que le Président et le Premier Ministre doivent s'attacher plus activement à résoudre la crise en impliquant toutes les parties, y compris les opposants et les indépendants, dans une concertation politique, afin de décider de l'avenir de leur pays. Nous espérons que les institutions fédérales de transition ne laisseront pas échapper cette occasion et mettront rapidement en place des institutions démocratiques ouvertes à tous les Somaliens, y compris pour ce qui est de la préparation du recensement et des élections de 2009.

Nous prenons note des recommandations de M. Ould Abdallah concernant la double approche sur le plan politique et sur les questions de sécurité. Nous espérons que la communauté internationale, y compris l'ONU, jouera un rôle plus déterminant s'agissant d'assister la Somalie dans ses efforts pour instaurer la paix, la stabilité et la prospérité.

Enfin, nous voudrions insister sur la nécessité de régler la question des violations de l'embargo sur les armes, qui contribuent à augmenter les tensions et l'hostilité entre les parties, et nous invitons tous les États – en particulier ceux de la région – à respecter pleinement l'embargo sur les armes et à empêcher toute action ou activité de la part d'acteurs non étatiques visant à introduire des armes en Somalie.

Pour terminer, nous voudrions féliciter la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) du rôle positif qu'elle continue de jouer en Somalie, étant donné qu'il n'existe pas beaucoup d'autres options, pour le moment, que de fournir plus d'appui à l'AMISOM. Aussi attendons-nous avec intérêt le déploiement des troupes burundaises qui, nous l'espérons, permettront d'améliorer la sécurité sur le terrain. Enfin, nous adhérons à l'appel que M. Ould Abdallah a lancé pour que l'on renforce les capacités opérationnelles de l'AMISOM.

M. Verbeke (Belgique) : La situation en Somalie est grave. Elle pose une menace réelle pour la paix et la sécurité dans la corne de l'Afrique et cause une souffrance immense à la population somalienne. Cette situation exige une approche intégrée de la communauté internationale, portant sur tous les différents aspects de la crise. Dans ce cadre, je voudrais remercier le Représentant spécial, M. Ould Abdallah, de nous avoir présenté un rapport détaillé des derniers développements dans ce pays, ainsi que de ses recommandations en vue d'y renforcer l'action de

la communauté internationale. Je remercie également le représentant de la Somalie pour sa contribution au débat.

Sur le plan politique, la nomination du nouveau Premier Ministre, M. Nur Hassan Hussein, ouvre une nouvelle fenêtre d'opportunité pour progresser dans le processus de transition. Nous encourageons le Premier Ministre à inviter toutes les forces politiques, qu'elles soient en Somalie ou en dehors, qui renoncent la violence et acceptent la Charte fédérale de transition comme cadre pour la restauration de la paix en Somalie, à participer à un processus politique inclusif. Le Gouvernement fédéral de transition a la responsabilité première de mettre en œuvre les conclusions du Congrès national de réconciliation et d'établir une feuille de route pour achever la période de transition. Ceci inclut la préparation d'un référendum constitutionnel et d'élections d'ici à 2009, conformément à la Charte fédérale de transition.

La situation humanitaire s'aggrave de manière constante, comme l'a rappelé récemment au Conseil le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Holmes. Rien n'indique que cette tendance soit amenée à s'inverser. L'acuité de la crise a même poussé des dizaines d'organisations non gouvernementales à lancer un appel à la communauté internationale. Une portion croissante de la population est dépendante de l'aide, qui se heurte cependant à d'importants problèmes d'accès. Toutes les parties, et spécialement les institutions fédérales de transition, ont le devoir de protéger la population, de respecter le droit international humanitaire, de faciliter l'accès à ceux qui sont dans le besoin et de favoriser le retour des personnes déplacées vers leurs zones d'origine.

Des incidents semblables à celui du 4 décembre, concernant l'annonce, ensuite rétractée, de la fermeture des points d'accès terrestres et maritimes à l'aide humanitaire doivent absolument être évités. II faut également trouver rapidement une solution avec les autorités somaliennes au problème épineux de la perception de droits de passage aux points de contrôle. Nous attendons du nouveau Premier Ministre qu'il réaffirme l'engagement de son gouvernement envers la facilitation de l'aide humanitaire et qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à l'impunité dans le pays.

Le préalable essentiel à une amélioration durable reste cependant la stabilisation sécuritaire. Toutes les parties ont le devoir de mettre fin immédiatement aux actes de violence et de mettre en œuvre un cessez-le-feu permettant la mise en place d'un véritable processus politique. La Belgique partage l'analyse du Secrétaire général selon laquelle l'envoi d'une force de maintien de la paix n'est pas envisageable dans les circonstances actuelles. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est à ce jour la seule option disponible pour faciliter le retrait des forces étrangères de la Somalie. La Belgique exprime son soutien à l'AMISOM et aux pays qui la composent. Elle réitère la nécessité de renforcer l'AMISOM, notamment sur le plan financier, et encourage l'ONU à étudier, en coopération avec l'Union africaine, de nouvelles formes d'appui à cette force, que ce soit en matière d'assistance technique ou sur le plan du concept des opérations, et à les mettre rapidement en œuvre. La Belgique elle aussi s'engagera dans cette voie.

Nous sommes bien conscients que l'ONU a une responsabilité de protéger à l'égard de la population somalienne et une crédibilité à assurer aux yeux de l'opinion publique internationale. C'est pourquoi la Belgique appuie pleinement les efforts du Secrétaire général et de M. Ould Abdallah qui visent à intensifier la coordination de l'action internationale en Somalie, en développant un plan d'action global, en particulier pour soutenir le processus de transition et le secteur de sécurité en Somalie. Nous appuyons en particulier la recommandation du Secrétaire général de renforcer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Nous restons par ailleurs à l'écoute de ceux qui proposeraient des solutions adéquates et plausibles afin de mettre un terme au cycle de violence et enrayer la crise en Somalie, car nous sommes convaincus que la communauté internationale doit y poursuivre et y intensifier son engagement.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, pour les dernières nouvelles fournies sur la situation et pour les efforts qu'il déploie pour résoudre la crise somalienne.

Le Ghana est préoccupé de constater que l'impasse politique prolongée, caractérisée par des divergences au sein des institutions fédérales de transition et par des divisions entre le Gouvernement et les forces de l'opposition, conjuguées à l'intensification de l'insurrection en Somalie, a retardé l'adoption d'une feuille de route pour la réalisation des

objectifs intermédiaires clefs énoncés dans la Charte fédérale de transition.

Ma délégation invite les parties en Somalie, Gouvernement et opposition, à se plier aux recommandations issues du Congrès de réconciliation nationale tenu à Mogadiscio, et à s'efforcer de collaborer de bonne foi pour les appliquer, notamment pour satisfaire à la nécessité urgente de rendre les armes, achever le processus constitutionnel et organiser des élections libres et équitables d'ici la fin de la période de transition de cinq ans. À cet égard, nous lançons un appel aux partis de l'opposition qui ont boycotté le Congrès de réconciliation pour qu'ils prennent part à ce processus. Le Gouvernement national de réconciliation devrait également tendre la main à l'opposition dans l'intérêt de l'unité et de la paix du peuple somalien et de l'intégrité territoriale de son pays.

Conformément aux accords conclus à la conférence des principaux donateurs internationaux, tenue à Stockholm en septembre 2007, le Ghana voudrait mettre en exergue le fait qu'une approche coordonnée et harmonisée dans la fourniture d'appui et d'aide serait souhaitable pour remédier à la crise politique et à la situation explosive en matière de sécurité, ainsi qu'aux conditions socioéconomiques et à la catastrophe humanitaire connexes.

Nous condamnons les attaques perpétrées contre les troupes ougandaises de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et nous les félicitons des sacrifices qu'elles ont consentis. Ma délégation réitère son appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie l'AMISOM en lui fournissant les ressources financières et logistiques suffisantes afin de faciliter le déploiement des contingents promis. Comme le Secrétaire général, nous estimons que le renforcement de l'AMISOM permettra d'accélérer le retrait des troupes étrangères. Toutefois, le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent continuer d'accorder une attention prioritaire à l'idée d'établir un plan d'urgence pour le déploiement d'une force de maintien de la paix de l'ONU solide pour remplacer l'AMISOM, étant donné l'ampleur et la gravité des difficultés que pose aujourd'hui la situation en matière de sécurité en Somalie.

Nous saluons le travail humanitaire réalisé par l'ONU et félicitons les autres organismes humanitaires internationaux, aussi bien intergouvernementaux que non gouvernementaux, des services inestimables rendus pour aider les déplacés et les autres victimes de la terrible crise humanitaire qui sévit en Somalie. Nous enjoignons toutes les parties de faciliter leur accès, par des couloirs humanitaires, et de respecter les règles du droit international humanitaire.

Nous condamnons toutes les violations des droits de l'homme commises et prions instamment le Gouvernement fédéral de transition de condamner ouvertement ces abus afin de prouver son attachement à l'état de droit. Enfin, nous notons avec satisfaction le rétablissement du Groupe de contrôle sur la Somalie, qui a contribué à vérifier les violations de l'embargo sur les armes, et nous exhortons tous les États à poursuivre leur coopération avec ce Groupe pour qu'il puisse atteindre ses objectifs.

M. Lacroix (France) : Je souhaiterais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, pour son exposé. Je voudrais remercier également le Représentant de la Somalie pour les propos qu'il a tenus. Je souhaiterais réaffirmer à M. Ould Abdallah qu'il a le plein soutien de la France pour mener à bien la tâche difficile qui est la sienne.

Nous apprécions en particulier qu'il ait présenté au Conseil de sécurité des propositions et une stratégie intégrée. Notre conviction est, en effet, que la crise somalienne est une crise globale, politique, mais aussi sécuritaire et, bien entendu, humanitaire. Et comme l'a indiqué M. Ould Abdallah, cette crise menace la stabilité de l'ensemble de la région. Ma délégation voudrait insister sur trois pistes d'action, qui ne se conçoivent d'ailleurs qu'ensemble.

La première, c'est la situation humanitaire. L'urgence, aujourd'hui, en Somalie, est de répondre au drame humanitaire. La situation sur place, telle que l'ont décrite aujourd'hui M. Ould Abdallah et, il y a 10 jours, M. Holmes (voir S/PV.5792), continue de se dégrader : plus de 600 000 personnes ont fui leur foyer en 2007 et au moins la moitié des habitants de Mogadiscio ont quitté la ville pour se fixer dans des campements de fortune le long des routes. On se bat toujours dans la capitale : aux attentats et aux assassinats pratiqués par les insurgés répondent parfois des tirs d'artillerie des troupes éthiopiennes et du Gouvernement fédéral de transition. Nous rappelons que le Gouvernement fédéral de transition a la responsabilité de protéger les civils et que l'ensemble des combattants doit respecter le droit humanitaire.

La France souhaite que l'aide humanitaire soit renforcée, que l'accès aux populations dans le besoin soit garanti et que les conditions de travail des personnels humanitaires soient améliorées. Cette demande s'étend aux autres personnels internationaux qui travaillent en Somalie. Je pense notamment aux journalistes et, plus particulièrement aujourd'hui, à notre compatriote, M. Gwen Le Gouil, qui a été enlevé dimanche dans la région du Puntland. La France demande sa libération sans délai.

La France poursuit la protection militaire des bâtiments du Programme alimentaire mondial (PAM), qui apporte l'essentiel de l'aide alimentaire à la Somalie. Deux rotations ont déjà été effectuées et la troisième est en cours. L'engagement de la France se poursuivra jusqu'au 16 janvier. Cette opération permet d'améliorer significativement les conditions de délivrance de l'aide et nous sommes en contact avec plusieurs de nos partenaires pour que cette opération puisse se poursuivre au-delà du 16 janvier.

Mais la France ne perd pas de vue le fait que la crise ne se résoudra pas sans dialogue politique. La première tâche du nouveau Premier Ministre, M. Nur « Adder » Hassan Hussein, une fois qu'il aura constitué sa nouvelle équipe gouvernementale, sera de lancer le dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition et l'opposition, en Somalie et ailleurs. Ce dialogue doit être le plus inclusif possible et englober ceux qui ont pris les armes, à l'exception naturellement des quelques extrémistes qui ont un agenda international. Le Conseil de sécurité doit soutenir sans réserve les efforts déployés par M. Ould Abdallah pour convaincre toutes les parties au conflit. Après 16 ans de chaos et de conflits, la France souscrit en particulier à la stratégie de réunions discrètes de petits groupes de décideurs autour de thèmes spécifiques en vue de créer les conditions d'un véritable processus politique.

Enfin, le troisième volet est celui de la sécurité. Comment agir sur ce volet dans le contexte que je viens de rappeler? M. Ould Abdallah a évoqué une force ad hoc qui viendrait compléter la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). L'idée d'une telle force, sous mandat des Nations Unies, mérite réflexion. D'autres options sont envisageables également. En tout état de cause, la situation est telle que le Conseil de sécurité ne peut, selon nous, se permettre d'exclure aucune option : qu'il s'agisse de soutenir l'AMISOM, d'envisager un mandat à une force ad hoc ou une éventuelle opération de maintien de la paix. Nous demandons donc au Secrétariat de travailler sur l'ensemble de ces possibilités, y compris en envoyant rapidement une mission d'évaluation technique sur place et de refaire régulièrement le point de ses travaux devant le Conseil de sécurité.

À court terme, je note que tous les scénarios crédibles envisagés supposent un plus grand dialogue politique, mais aussi que l'AMISOM se déploie rapidement. La France rend hommage à l'Union africaine et au contingent ougandais présent sur le terrain. Nous avons participé activement à la formation de contingents du Burundi, et nous accueillons avec satisfaction l'annonce faite vendredi par l'Envoyé spécial de l'Union africaine selon lequel le premier bataillon burundais serait déployé très bientôt dans la deuxième moitié du mois de décembre.

Au vu de ce qui précède, on ne sera pas étonné que la France soutienne l'idée qu'il faut changer de cap. Face à la catastrophe humanitaire qui se déroule sous nos yeux, un désengagement complet de la communauté internationale n'est évidemment pas envisageable. Mais le simple statu quo n'est pas non plus une option.

Je voudrais remercier M. Ould Abdallah pour les pistes qu'il a tracées devant nous ce matin. Nous souhaitons que le Conseil de sécurité puisse rapidement approfondir ses différentes options, en travaillant de façon concrète avec l'ensemble des services concernés du Secrétariat.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, ainsi que le représentant de la Somalie pour leurs exposés. Ils nous ont décrit une fois de plus l'une des situations les plus tragiques dont nous soyons actuellement saisis. Hélas, le Conseil de sécurité – contrairement aux autres organes de l'ONU – ne semble pas trouver un moyen efficace pour améliorer cette situation délicate.

Le Conseil de sécurité a reçu une longue liste de rapports décrivant une situation humanitaire et d'une situation des droits de l'homme qui méritent une attention particulière. Parmi eux, il y a notamment l'exposé fait le 12 décembre au Conseil des droits de l'homme par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Louise Arbour, et l'exposé fait le 6 décembre 2007 au Conseil de sécurité par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes. Mme Arbour a souligné sa préoccupation

concernant le respect des droits de l'homme des Somaliens pris dans le feu croisé du conflit, notamment à Mogadiscio. M. Holmes a, pour sa part, fait un exposé au Conseil sur la situation humanitaire tragique dans les camps de réfugiés situés autour de Mogadiscio, qui abritent 600 000 personnes. Selon M. Holmes, il pourrait s'agir du plus important groupe de personnes déplacées au monde.

En outre, les événements politiques récents ont mis en lumière la détérioration des Institutions fédérales de transition. Cette fragmentation endémique et progressive de la politique somalienne doit inciter la communauté internationale et les Somaliens eux-mêmes à faire montre d'un plus grand appui. À court et à moyen termes, on court le risque de voir le nouveau Gouvernement du Premier Ministre Nur Hassan Hussein se désintégrer, ce qui réduirait également à néant nos tentatives de stabilisation de la Somalie.

Les rapports indiquent que la communauté internationale et les organismes de secours ont réalisé des progrès notables dans la couverture humanitaire, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Gouvernement et l'opposition doivent aborder de manière prioritaire la situation politique critique et prendre des mesures pour mettre en œuvre les conclusions du Congrès de réconciliation nationale.

À un niveau plus stratégique, le Conseil de sécurité ne doit plus rester les bras croisés. Le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) arrive encore à expiration en février 2008 sans que le Conseil ait trouvé le moyen de renforcer ou de remplacer cette opération. C'est pour cela que, au cours des prochaines semaines, nous devrons prendre des décisions fondamentales sur cette opération et sur les dispositifs pouvant éventuellement lui succéder, qu'il s'agisse du déploiement d'une force multinationale ou de l'envoi d'une force du maintien de la paix. Il sera aussi nécessaire de dépêcher une mission d'évaluation technique, en prélude à toute décision définitive.

Enfin, le Gouvernement doit faire preuve d'une tolérance zéro face aux soldats et civils qui dirigent des milices illégales dans toute la région; il doit lever les contrôles frontaliers excessifs, empêcher le harcèlement du personnel des opérations de secours et consacrer davantage de ressources à la lutte contre la piraterie.

Notre inaction risque de porter préjudice à la crédibilité de ce Conseil. C'est pourquoi il est impératif que nous agissions énergiquement et très vite face à ces défis.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes nous aussi reconnaissants au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, de son exposé détaillé, et au Représentant permanent de la Somalie de son évaluation de la situation.

La Fédération de Russie est gravement préoccupée par l'évolution de la situation en Somalie, notamment en matière de sécurité et dans le domaine humanitaire. Malgré les efforts du Gouvernement fédéral de transition, appuyé par les forces éthiopiennes et le contingent ougandais de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), la situation reste très tendue dans le pays. Nous nous félicitons de la nomination de M. Nur Hassan Hussein en tant que Premier Ministre de la Somalie. C'est un pas très important. Il va falloir renforcer l'efficacité de l'action du Gouvernement afin de trouver sans délai des solutions pour remédier aux problèmes complexes et cumulés que connaît la Somalie. La responsabilité de trouver une solution à la longue crise appartient aux Somaliens eux-mêmes. Toutes les parties, y compris bien sûr le Gouvernement fédéral de transition, doivent prendre des mesures décisives pour normaliser rapidement la situation, aider au processus de consolidation de la paix et renforcer les institutions de l'État.

Des progrès réels pour assurer un dialogue politique à large assise et un processus complet de réconciliation nationale créeraient des conditions permettant d'éviter que le pays ne sombre plus avant dans une catastrophe humanitaire. Il y a encore un risque que le conflit en Somalie ne prenne une ampleur régionale. Un tel scénario risquerait de déstabiliser une situation déjà complexe dans la Corne de l'Afrique. Dans ces conditions, nous estimons qu'il importe au plus haut point de continuer à faire respecter strictement le régime d'embargo sur les armes à l'encontre de la Somalie. Les pays voisins peuvent et doivent jouer un rôle constructif en vue d'aider à promouvoir un règlement, surtout pour ce qui est de normaliser la situation en matière de sécurité.

Dans de telles conditions, il va de soi que le maintien du statu quo en matière de sécurité en Somalie est inacceptable, et nous sommes en cela tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général. Nous appuyons les activités de

l'AMISOM, et nous sommes convaincus que le déploiement complet de la Mission aidera considérablement à créer des conditions propices à un progrès effectif dans le processus de réconciliation nationale. Nous prenons acte des plans actuellement à l'étude, prévoyant un renforcement supplémentaire de l'AMISOM, et nous espérons qu'ils recevront la mise en œuvre appropriée.

Nous estimons aussi qu'il est essentiel de poursuivre le travail sur les modalités et la planification préliminaire d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Il est cependant clair que dans les circonstances actuelles, la perspective de transformation de l'AMISOM en une opération de maintien de la paix des Nations Unies dépendra directement d'améliorations significatives de la situation en matière de sécurité et de progrès réels vers un règlement politique.

Nous avons pris acte de la recommandation du Secrétaire général, confirmée aujourd'hui par son Représentant spécial, concernant l'envoi d'une force multinationale en Somalie. Cette idée mérite un examen attentif avec toutes les parties concernées, y compris, bien entendu, la Somalie.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, des informations qu'il nous a communiquées au sujet de la grave situation en Somalie. Nous saluons le travail accompli par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, conjointement avec l'équipe des Nations Unies chargée de l'élaboration d'une stratégie cohérente de consolidation de la paix en Somalie. Nous appelons à ce qu'un travail plus approfondi soit mené en ce sens pour aider à la recherche d'une solution à la longue crise dont pâtit ce pays.

Nous avons pris note de tous les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour mettre en œuvre le processus de transition politique et de réconciliation nationale. Compte tenu de ce qui se passe sur le terrain et de la difficile situation en matière de sécurité et de conditions humanitaires que connaît la Somalie, je voudrais présenter quelques points de vue au sujet du dialogue et du processus politiques, ainsi que de la situation humanitaire et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Malgré ses faiblesses, la tenue du Congrès de réconciliation nationale a représenté un pas important dans le processus de réconciliation nationale. En ce sens, il importe de poursuivre le dialogue entre les parties, y compris les groupes d'opposition qui se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Nous partageons l'avis du Secrétaire général que le Gouvernement fédéral de transition devra faire preuve d'une grande volonté politique et avoir une attitude d'ouverture à l'égard des groupes d'opposition. De même, le Gouvernement doit mettre en œuvre les recommandations issues du Congrès, y compris l'élaboration d'une feuille de route en vue de l'achèvement des tâches prévues dans la Charte fédérale de transition, en particulier le processus constitutionnel, la préparation du recensement national et la tenue des élections prévues en 2009, ainsi que la mise en œuvre du Plan de sécurité nationale et de stabilisation. De leur côté, les groupes d'opposition doivent renoncer à la violence et accepter la Charte fédérale de transition, afin de créer les conditions nécessaires à la réconciliation. Toutes les parties doivent comprendre que ce n'est qu'au moyen d'un dialogue sans exclusive et d'un processus politique authentique qu'il sera possible de parvenir à une paix durable.

En ce qui concerne la situation humanitaire, il est préoccupant d'entendre à quel point le manque de sécurité a augmenté la vulnérabilité de la population civile. La situation humanitaire s'est encore aggravée du fait de l'escalade continue de la violence. L'accès à l'aide humanitaire est restreint et il a été entravé par l'insécurité croissante, comme dans le cas des barrages aux transports terrestres du Programme alimentaire mondial et des actes de piraterie au large des côtes de la Somalie, qui empêchent que l'assistance parvienne à ceux qui en ont le plus besoin.

D'après le dernier rapport du Secrétaire général, il y a actuellement en Somalie 750 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont 350 000 récemment déplacées. À la lumière de cette situation tragique, nous devons exhorter toutes les parties à garantir le strict respect des principes du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Par ailleurs, il faut agir face à cette situation, sachant que la crise humanitaire et la violence persistante peuvent réduire à néant tous les efforts politiques. À ce propos, nous nous félicitons de la mise en route du processus de planification de l'appel unifié pour 2008 et des promesses de contribution qui ont été reçues.

En ce qui concerne l'AMISOM et son financement – et ce seront là mes dernières remarques – nous sommes reconnaissants aux

contingents de la Mission de leur professionnalisme dans la mise en œuvre de leurs obligations malgré un environnement très difficile et à hauts risques. Nous partageons l'avis exprimé dans le rapport du Secrétaire général adjoint sur l'urgence de maintenir la Mission en activité et de renforcer ses capacités par des apports financiers et de nouveaux déploiements de contingents, afin de contribuer plus efficacement et avec encore plus d'urgence à la stabilisation du pays.

Mme Wolcott (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, de son exposé ce matin.

Les États-Unis se félicitent de la nomination de M. Nur Hassan Hussein en tant que nouveau Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition. Nous espérons que le Gouvernement sera désormais en mesure de se concentrer sur la reprise de ses efforts en vue d'un dialogue politique sans exclusive et de la reprise du processus politique global esquissé par la Charte fédérale de transition.

Nous espérons que le Premier Ministre, M. Hussein, fera fond sur son expérience humanitaire pour aider à répondre aux besoins des personnes déplacées, au nombre de près d'un million en Somalie, et pour s'efforcer de lever les obstacles actuels à la fourniture efficace d'une aide humanitaire par les États-Unis et d'autres acteurs internationaux.

Nous exhortons le Gouvernement fédéral de transition à agir vite pour faciliter la rédaction d'une nouvelle constitution et la formation des principales commissions, comme une commission électorale nationale, qui permettront aux élections nationales de se dérouler selon le calendrier prévu, en 2009. Nous continuons également d'appeler les parties prenantes somaliennes de tous les horizons politiques à rejoindre le processus de dialogue politique et à discuter des éléments clefs du processus politique de transition qui doit mener à des élections nationales en 2009.

Au cours de l'année fiscale 2007, les États-Unis ont été le principal donateur bilatéral de la Somalie en termes d'aide humanitaire, à hauteur d'environ 90 millions de dollars, en plus des 25 millions de dollars consacrés à l'aide au développement et à la démocratie. Nous restons également le plus important donateur bilatéral de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à laquelle nous avons jusqu'à présent versé 59,6 millions de dollars.

Nous appelons tous les acteurs somaliens et régionaux à empêcher les éléments extrémistes d'utiliser la Somalie comme un sanctuaire à partir duquel poursuivre les attaques contre les civils, l'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition. Les États-Unis n'ont eu de cesse d'exhorter ce dernier à tendre la main aux parties prenantes, notamment à Mogadiscio, pour reprendre le processus politique de transition et travailler à un accord de cessez-le-feu effectif, qui est la meilleure façon d'isoler les extrémistes qui cherchent à s'opposer à la poursuite du dialogue politique.

Les États-Unis saluent l'AMISOM, et en particulier les forces ougandaises, pour l'action menée en Somalie dans des conditions difficiles et dangereuses. Nous apprécions l'engagement du Burundi, du Ghana et du Nigéria à déployer des forces pour appuyer l'AMISOM. Nous appelons instamment tous les membres de l'Union africaine (UA) qui ont promis d'envoyer des troupes en Somalie à le faire sans délai, et nous exhortons la communauté internationale à fournir à l'UA les ressources logistiques et financières nécessaires au déploiement complet de l'AMISOM. Nous maintenons notre volonté de voir ce mouvement réalisé à temps, car il est crucial pour restaurer la stabilité et créer les conditions propices à la poursuite du dialogue et à la réconciliation.

Une fois encore, les États-Unis soulignent qu'il est nécessaire d'élaborer un plan d'intervention pour une opération de maintien de la paix en Somalie. Nous prions le Département des opérations de maintien de la paix de dépêcher une mission d'évaluation technique sur place dès que les conditions le permettront. Comme nous le savons tous, la dynamique à l'œuvre en Somalie est explosive et peut changer à tout moment. Nous devons nous pencher dès maintenant sur un plan d'intervention, de sorte que l'ONU soit prête à un déploiement dès que cela sera possible sur le terrain, le cas échéant.

Les États-Unis restent préoccupés par la multiplication des actes de piraterie au large des côtes somaliennes. Nous savons gré à nos partenaires de la Force d'intervention conjointe combinée de continuer à patrouiller dans le golfe d'Aden et l'océan Indien pour y assurer la sécurité des navires marchands, en particulier ceux qui acheminent l'aide humanitaire. Les États-Unis appuient la lettre adressée par M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, au Secrétaire général Ban Ki-

moon, le 5 juillet, sur la nécessité d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité afin d'aborder le problème de la piraterie au large des côtes somaliennes. Les États-Unis attendent avec intérêt de travailler l'an prochain sur cette question avec les autres membres du Conseil.

Enfin, les États-Unis sont profondément préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire, en particulier dans le centre et le sud de la Somalie. Nous continuerons de suivre l'évolution de la situation et apprécions la coordination et la coopération étroites de l'équipe de pays des Nations Unies et de nos partenaires donateurs à Nairobi pour veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont le plus besoin en Somalie.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Je souhaite la bienvenue à M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Je le remercie pour son exposé et le prie de poursuivre les efforts qu'il déploie depuis sa prise de fonctions afin de promouvoir un processus politique global en Somalie, conformément à la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité.

Il est regrettable que, comme le Secrétaire général le dit dans son dernier rapport en date au Conseil de sécurité sur ce point (S/2007/658), la situation sécuritaire en Somalie rende difficile un déploiement de soldats de maintien de la paix de l'ONU. Cependant, nous nous félicitons de la récente déclaration du Secrétaire général selon laquelle en dépit de la situation, on travaille actuellement à réaliser une évaluation stratégique en vue d'une intervention de l'ONU en Somalie, afin de fournir une approche et un cadre intégrés aux activités de consolidation de la paix de l'ONU dans ce pays. L'Organisation peut également jouer un rôle accru dans la mobilisation et l'appui aux efforts de l'Union africaine (UA) pour renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ce qui suppose d'achever le déploiement des troupes burundaises au cours du mois en cours.

Nous convenons qu'assurer la stabilité en Somalie requiert des efforts parallèles dans les domaines politique et sécuritaire. Nous avons toujours appelé à un dialogue national fondé sur les principes de la réconciliation et de l'inclusion, plutôt que sur la force et l'exclusion. Par conséquent, nous saluons l'action de M. Ould Abdallah qui vise à progresser sur la voie de la réconciliation nationale, créant ainsi les conditions de base nécessaires pour que le pays continue d'avancer vers la stabilité et la démocratie. Cela ne peut se faire que par la fin de la violence, le retrait des troupes étrangères et la mise en place d'institutions démocratiques constitutionnelles.

À ce stade, il est essentiel que la Somalie continue d'élargir le processus de réconciliation politique, qui doit inclure toutes les tribus et factions. Outre la nécessité de rester fidèle à cette approche, le Gouvernement doit rédiger un projet de constitution pour le pays, élaborer une feuille de route pour la fin de la période de transition et jeter les bases d'un recensement et d'élections d'ici là.

Il va sans dire que les litiges qui demeurent en Somalie, que ce soit au sein des institutions du Gouvernement fédéral de transition ou entre celui-ci et l'opposition, doivent être réglés par le dialogue. De plus, toutes les parties doivent renoncer à la violence comme mode d'expression de leurs positions politiques. Elles doivent également cesser de mettre les civils en danger, de faire obstacle à l'aide humanitaire qui leur est destinée et, en particulier, de prendre pour cible les travailleurs humanitaires, les journalistes et le personnel de l'AMISOM.

Bien que le Gouvernement formé par le Premier Ministre nouvellement nommé, Nur Hassan Hussein, ait été dissous peu de temps après sa formation, nous espérons que lui succédera bientôt un nouveau cabinet d'ouverture qui inclue diverses parties somaliennes et puisse communiquer comme il se doit avec l'opposition. Nous espérons en outre qu'il se montrera efficace pour ce qui est d'améliorer la situation humanitaire qui va s'aggravant dans le pays, notamment grâce aux compétences et à l'expérience solides de M. Hussein dans ce domaine.

La douloureuse situation humanitaire de la population somalienne est décrite comme la pire qui soit en Afrique. Il est regrettable qu'elle continue de se dégrader. Depuis le début de l'année, quelque 600 000 civils ont en effet fui la capitale et la violence qui y règne, ce qui fait du problème des personnes déplacées une crise grave. Par ailleurs, les statistiques concernant les conditions sociales et sanitaires des femmes et des enfants somaliens sont parmi les pires au monde. En faisant rapport au Conseil après sa récente visite en Somalie (voir S/PV.5792), le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a expliqué que les organisations humanitaires internationales font face à de graves difficultés dans l'accomplissement de leurs

tâches en raison de la poursuite des actes de violence, et que l'intervention internationale est insuffisante. Par conséquent, le flux d'aide internationale à la Somalie doit se maintenir, parallèlement aux efforts de coopération et de coordination entre les parties internationales et régionales et le Gouvernement fédéral de transition, afin de garantir l'accès humanitaire à ceux qui en ont besoin.

La question qui se pose ici est de savoir pourquoi la réponse internationale à la situation humanitaire en Somalie est différente de celle apportée au Darfour. Les deux situations ne sont-elles pas identiques? Des civils innocents ne souffrent-ils pas à cause des deux conflits? Outre la situation humanitaire extrêmement grave dans laquelle se trouve la population somalienne, les droits de l'homme de cette dernière sont bafoués, comme la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme l'a indiqué le 11 décembre dans sa déclaration au Conseil des droits de l'homme. Nous déplorons les graves violations qui sont commises, notamment le fait que des civils soient pris pour cible, ainsi que l'indifférence dont font preuve les rebelles, les soldats du Gouvernement de transition et les soldats éthiopiens à l'égard des agglomérations peuplées de civils. Rien que ces derniers jours, des dizaines de personnes ont été tuées ou blessées par des obus d'artillerie qui prenaient pour cible leurs maisons et leurs abris à Mogadiscio. Cette situation ne devrait pas être tolérée.

Par ailleurs, il faut venir à bout du problème de la piraterie qui ne cesse de s'aggraver depuis près d'un an maintenant et qui n'a même pas épargné les bateaux acheminant l'aide humanitaire. Les initiatives prises récemment par la marine française d'escorter les navires d'aide humanitaire sont donc louables.

Enfin, je voudrais signaler que le mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie expire à la fin du mois. Chacun convient de la nécessité d'une présence constante de ce Bureau. Nous souhaitons donc souligner que le rôle du Bureau à l'appui du processus politique participatif et de la réconciliation nationale est important et qu'il doit être consolidé.

M. Okio (Congo) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, et saluer les efforts qu'il fournit dans ce pays, dans un contexte particulièrement difficile. Je voudrais aussi remercier le Représentant permanent de la Somalie pour sa contribution au débat. Le moins que l'on puisse dire, au regard des derniers développements de la situation en Somalie, c'est que la situation demeure grave. Tous les principaux éléments relevés dans le rapport du Secrétaire général (S/2007/658) restent donc d'actualité, tant au plan sécuritaire que politique et qu'en ce qui concerne bien sûr le processus de paix. Dans ce contexte, la situation humanitaire continue de se dégrader. Le nombre de personnes déplacées atteint des chiffres record et le nombre de personnes qui ont besoin d'assistance humanitaire ne cesse de croître. Tous ces chiffres donnent la dimension du désastre.

Dans le même temps, le Groupe de contrôle sur la Somalie fait état de violations persistantes de l'embargo sur les armes imposées par la résolution 751 (1992). Ces armes, en provenance des pays de la région, continuent d'arriver à Mogadiscio et alimentent les groupes extrémistes. Par ailleurs, des actes de piraterie se poursuivent. À cet égard, nous aimerions saluer une fois de plus, l'initiative très courageuse de la France qui a permis l'amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous regrettons que celle-ci n'ait pas suscité les soutiens espérés. Comme elle s'achève sous peu, les pirates pourraient avoir de beaux jours devant eux, sauf si de nouvelles initiatives sont envisagées.

Si je pouvais comparer la Somalie à un malade, je dirais que la dégradation de son état de santé nécessite non seulement un traitement de choc mais l'implication de plusieurs spécialistes. Ni les États de la sous-région ni l'Union africaine à travers la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ne peuvent à elles seules endiguer le mal. C'est pourquoi, ma délégation réitère son appel au cessez-le-feu et à la réconciliation nationale dans le cadre d'un dialogue politique inter-somalien, sans lequel aucun progrès ne pourrait être réalisé.

Le soutien à la proposition du Secrétaire général sur la mise en place d'une force multinationale – et nous voudrions rappeler que les imbrications sociologiques, historique et autres entre les populations somaliennes et celles des autres pays de la sous-région devraient nous amener à tenir de plus en plus compte des aspects régionaux de la crise somalienne – dans les approches de solution mais également dans les conséquences prévisibles en cas d'échec dans la recherche de solutions politiques.

Dans l'immédiat, le Conseil devrait, à notre avis, apporté son appui au nouveau Gouvernement et au

Premier Ministre Nur Hassan Hussein, et inviter ce Gouvernement à inscrire son action en faveur de la réconciliation nationale en s'appuyant sur les avancées enregistrées par le Congrès de réconciliation nationale tenu du 15 juillet aux 30 août 2007. Si les décisions de ce Congrès, auxquelles le Secrétaire général fait référence dans son rapport au paragraphe 5, pouvaient être mises en œuvre, un grand pas pourrait être franchi vers la stabilisation de la situation dans ce pays.

À notre avis, le Conseil de sécurité devrait également veiller au renforcement du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, en vue de lui faire jouer un rôle directeur dans la coordination des efforts déployés par les parties. Soutenir les efforts de l'AMISOM et envisager sérieusement le déploiement d'une force multinationale, prendre des mesures appropriées pour contenir les actes de piraterie, envisager la mise en place d'une commission d'enquête en vue de la reddition des comptes par les auteurs d'actes de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Monsieur le Président, ma délégation sait combien votre pays appuie les initiatives en faveur du retour de la paix en Somalie. Elle sait compter sur votre appui continu en vue du sauvetage de ce pays.

Le Congo, pour terminer, condamne l'enlèvement du journaliste français et demande sa libération immédiate.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentant de l'Italie.

Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue au Représentant spécial, M. Ould-Abdallah, et le remercier de son exposé axé sur une démarche opérationnelle. C'est précisément ce dont nous avons besoin. Je suis heureux d'avoir pu tenir ce débat en décembre, sous la présidence italienne, la Somalie étant une priorité première pour l'Italie. Je suis heureux également que le caractère public de la séance ait permis à l'ensemble des membres de la suivre.

L'ampleur des souffrances humaines en Somalie est devenue inacceptable. Faire face efficacement à l'urgence humanitaire de la crise somalienne doit être au premier rang des priorités dans notre ordre du jour. Les termes utilisés par le Secrétaire général adjoint, M. Holmes, il y a quelques jours, résonnent encore dans la salle : « des choses encore plus horribles se passent en ce moment à Mogadiscio car la ville s'enfonce dans le cauchemar de la guérilla urbaine et des atrocités réciproques » (*S/PV.5792, p.7*).

Je voudrais saluer le travail remarquable accompli par le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales actives en Somalie, ainsi que par l'ensemble de la communauté humanitaire qui œuvre pour alléger ces souffrances humaines. Mais je suis aussi d'accord avec le Représentant spécial lorsqu'il dit que sans stratégie multidimensionnelle cohérente et déterminée, comprenant une dimension politique, sécuritaire et liée aux droits de l'homme, la réaction humanitaire a elle seule ne suffira pas à régler la crise.

Deuxièmement, la situation en Somalie est une grave menace à la paix et la sécurité internationales qui nécessite une réaction appropriée de la part du Conseil. Comme d'autres l'ont dit avant moi, je souscris pleinement à ce qu'a dit le Représentant spécial, à savoir qu'il faut changer radicalement le programme pour la Somalie et intensifier nos efforts. Le statu quo ne doit plus être une solution possible. Je suis heureux de voir que les membres du Conseil en ont bien pris conscience. Il faut maintenant que cette prise de conscience se traduise par une stratégie cohérente et multidimensionnelle, et tirer les conclusions opérationnelles qui s'imposent.

Plus que jamais, notre objectif essentiel doit être de promouvoir activement, au moment voulu et lorsque les conditions seront remplies, une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Nous prenons note que le débat d'aujourd'hui indique que c'est effectivement l'avis de la plupart, voire de tous les membres du Conseil. Le premier pas dans cette direction a été la réunion technique organisée par le Royaume-Uni au début du mois de décembre. Nous espérons que le dialogue avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) va s'accélérer afin de présenter des solutions concrètes dans le cadre du plan conditionnel au Conseil prochainement. Rappelons-nous que ce plan a été demandé dans la résolution 1772 (2007). Cela fait déjà quatre mois.

Il faut en particulier – et cela a été dit très clairement par d'autres membres qui se sont exprimés avant moi – que la mission d'évaluation technique, qui a également été demandée au paragraphe 16 de la résolution 1772 (2007), soit dépêchée dans la région dès que possible, et j'ajouterai, sans délai. Conserver la

possibilité qu'offre l'ONU encourage également les pays africains fournisseurs de contingents à participer à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont le renforcement demeure notre premier objectif à court terme, comme tous les Membres l'ont déclaré ce matin. C'est la première priorité : renforcer l'AMISOM, et c'est parce que cela met en jeu la crédibilité du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU.

L'Italie a fourni 10 millions d'euros à l'AMISOM et a invité d'autres donateurs à contribuer. Je voudrais souligner cependant que notre appui à l'AMISOM ne doit pas nous empêcher de poursuivre activement toutes les autres possibilités, et notamment répondre à la demande de l'Union africaine, formulée ici avec beaucoup de détermination par le représentant du Congo, de placer la mission sous l'égide de l'ONU dès que possible.

Troisièmement, le Représentant spécial a entendu ce matin que beaucoup appuyaient son rôle, qui est en fait très délicat. Son engagement et sa proposition d'établir un ordre du jour et un processus politique redynamisés pour la Somalie sont particulièrement opportuns, et il peut compter sur notre appui total et déterminé. En outre, je voudrais déclarer que mon gouvernement s'associe à l'appui manifesté par d'autres. Je suis convaincu que l'intervention du Représentant spécial dans la région et sa position vis-à-vis de tous les interlocuteurs seront renforcés après ce débat.

Nous devons également renforcer le Bureau politique de l'ONU à Mogadiscio et envoyer un représentant spécial disposant des moyens nécessaires pour mener à bien ses initiatives et faire progresser le processus politique. J'espère également que le Conseil pourra bientôt se prononcer sur la Somalie dans une déclaration présidentielle, et j'attends avec impatience de recevoir la proposition que le Royaume-Uni fera circuler à cet égard. Je voudrais adresser nos vifs remerciements au Royaume-Uni pour ses efforts.

La Somalie est un exemple classique qui illustre la crédibilité de cette Organisation et sa capacité de faire évoluer la situation sur le terrain. Nous ne pouvons pas continuer de proclamer qu'il faut faire davantage pour la Somalie et ensuite, ne rien faire.

Nous devons prendre des mesures concrètes, je dis bien concrètes, et nous devons à présent passer de la bonne volonté à l'action.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Représentant du Portugal.

M. Salgueiro (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Croatie, la Turquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Je fonderai ma déclaration sur les conclusions de la réunion du Conseil de ministres de l'Union européenne, qui a eu lieu le 10 décembre de cette année.

L'UE est profondément préoccupée par la situation qui règne en Somalie. Nous pensons qu'elle constitue une menace considérable à la paix et la sécurité dans la corne de l'Afrique et au-delà. Elle cause également d'immenses souffrances au peuple somalien. C'est pourquoi l'UE appelle toutes les parties à déployer d'urgence des efforts pour parvenir à un processus politique ouvert à tous et réaffirme son engagement d'adopter une approche globale de la crise somalienne, couvrant les aspects politiques, sécuritaires et humanitaires.

L'UE se félicite de la désignation du nouveau Premier Ministre, M. Nur Hassan Hussein, et l'encourage à inviter à un processus politique participatif toutes les forces politiques, au sein de la Somalie et au-delà de ses frontières, qui renoncent à la violence et acceptent la Charte fédérale de transition en tant que cadre pour rétablir la paix et la stabilité dans le pays, à participer à un processus politique inclusif.

L'UE est disposée à envisager une contribution importante pendant la période de transition, sur la base d'un accord mutuel entre l'UE et le Gouvernement fédéral de transition sur les progrès à réaliser dans le processus politique. En effet, les Institutions fédérales de transition ont la principale responsabilité de mettre en œuvre le texte issu du Congrès de réconciliation nationale, tel qu'il a été approuvé par le Parlement fédéral de transition, et d'établir une feuille de route pour les initiatives à prendre jusqu'à la fin de la période de transition. Cela comprend la préparation d'un référendum constitutionnel et d'élections d'ici 2009, comme la Charte fédérale de transition le prévoit.

L'UE condamne tous les actes de violence et appelle toutes les parties à cesser les hostilités et à respecter un cessez-le-feu, à renforcer la confiance et à conclure des accords relatifs à la sécurité en vue d'une paix durable. L'UE demande instamment aux Institutions fédérales de transition, à l'Éthiopie et à tous les autres acteurs en Somalie à garantir l'accès humanitaire, à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, à protéger la population civile et à faciliter le retour rapide et en toute sécurité des personnes déplacées à Mogadiscio et dans d'autres régions dont elles sont originaires.

L'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) a fourni quelque 18 millions d'euros à la Somalie cette année, ainsi qu'une aide aux réfugiés au Kenya et au Yémen. L'UE demeure déterminée à accroître l'aide humanitaire, pour autant que l'accès humanitaire ne soit pas entravé et que l'intégrité de l'aide humanitaire soit respectée.

On ne peut édifier la paix sur l'impunité. C'est pourquoi, l'UE appelle le Gouvernement fédéral de transition à enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme commises en Somalie et à en traduire les auteurs en justice. À cet égard, nous encourageons l'ONU à utiliser tous les moyens disponibles pour améliorer le suivi de la situation des droits de l'homme dans le pays.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est à présent la seule possibilité que nous ayons de faciliter le retrait des forces étrangères et régionales de Somalie. L'UE manifeste son appui à l'AMISOM, en particulier en rendant hommage à la contribution que l'Ouganda a faite, et réaffirme la nécessité de renforcer l'AMISOM, notamment en trouvant un nouvel appui financier important. La Commission européenne, par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et de l'instrument de stabilité, consacre 15 millions d'euros à titre de financement direct à l'AMISOM et 5 millions d'euros pour les capacités de planification de l'Union africaine pour cette mission. Certains États membres de l'UE ont également apporté des contributions financières à l'AMISOM. L'UE s'engage à faire d'autres contributions à l'Union africaine, dans le cadre d'une évaluation complète des politiques et des besoins, ainsi qu'à fournir des contributions bilatérales aux États membres de l'Union africaine qui déploient l'AMISOM, et nous appelons d'autres donateurs à contribuer également.

Par ailleurs, l'UE encourage l'ONU à fournir un appui supplémentaire à l'AMISOM conformément à la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité et à progresser dans la planification des contingents pour une éventuelle opération de maintien de la paix en Somalie.

L'UE exprime son plein appui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, dans sa fonction de coordinateur des efforts de la communauté internationale. Sa disposition à élaborer un plan d'action international, et en particulier à structurer un appui international au processus de transition et à élaborer un cadre stratégique pour l'appui au secteur de la sécurité en Somalie, est très appréciée. L'UE est disposée à appuyer les délibérations et la mise en œuvre de ce plan.

L'UE est consciente de la menace croissante que représentent les actes de piraterie au large des côtes somaliennes et examinera les éventuels moyens de faire face au problème, en collaboration avec les autorités somaliennes et la communauté internationale. Nous nous félicitons de l'initiative française de fournir un accompagnement militaire aux bateaux affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) qui fournit l'aide à la Somalie, tout en insistant sur la nécessité de continuer d'assurer la protection du PAM grâce à des initiatives internationales au-delà de janvier 2008.

Enfin, il demeure selon nous essentiel que l'Union européenne intervienne avec succès dans le processus de paix en Somalie afin de favoriser la mise en œuvre d'un règlement politique global qui apporte une stabilité durable au pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Norvège, l'Ambassadeur Løvald.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Coprésidant le Groupe de contact international sur la Somalie, la Norvège se réjouit de pouvoir s'exprimer devant le Conseil sur la situation en Somalie. Nous remercions le Représentant spécial de son exposé. Je saisis cette occasion pour souligner notre appui total aux efforts qu'il déploie pour apporter des changements positifs en Somalie.

Nous sommes tous profondément inquiets par la situation qui règne actuellement en Somalie. Les conditions de sécurité sont pour le moins instables à Mogadiscio et dans plusieurs autres régions du pays. La crise humanitaire va de mal en pis alors que des

centaines de milliers de personnes fuient les zones d'affrontement.

La Somalie et ses Institutions fédérales de transition traversent un moment critique. Nous saluons la nomination du nouveau Premier Ministre, M. Nur Hassan Hussein, et sommes convaincus qu'il saura porter son attention sur la crise humanitaire qui sévit dans le pays. Il a indiqué que ce serait l'une des priorités de son gouvernement, en plus d'améliorer les conditions de sécurité et d'accélérer le processus de réconciliation. Nous approuvons cette stratégie. Les problèmes de la Somalie étant interdépendants, il ne sera possible de les résoudre que dans le cadre d'une action globale. La communauté internationale doit être prête à soutenir un tel effort.

La sécurité et une stabilité durable ne sont possibles qu'en présence d'une réconciliation politique qui soit authentique et de grande envergure, entre toutes les forces politiques somaliennes qui ont renoncé à la violence et sont prêtes à participer au processus politique. Afin que les Institutions fédérales de transition gagnent l'appui et la confiance du peuple somalien, il est essentiel que le Gouvernement soit capable de fournir un minimum de services de base. Cela n'a guère été possible jusqu'ici, notamment en raison de l'insécurité et de la violence.

Nous devrions agir avec une plus grande détermination pour mettre fin à la crise humanitaire et aux souffrances qui frappent la Somalie. L'heure est peut-être venue d'envisager la conclusion d'un pacte entre les Institutions fédérales de transition, la société civile et les autres institutions, ainsi que l'ONU et les organismes internationaux afin d'assurer la fourniture de services à la population somalienne. Un pacte de cette nature définirait les principes, les engagements et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour fournir les services requis. Il importe également que les Institutions fédérales de transition entrent en contact avec les groupes qui sont disposés à renoncer à la violence et à conclure un tel pacte. Les Institutions fédérales de transition devraient par ailleurs prendre l'engagement ferme de s'en tenir au mandat défini dans la Charte fédérale de transition et d'organiser les élections prévues pour 2009.

Il est impératif d'améliorer la situation en matière de sécurité. Autrement dit, il est urgent et nécessaire de renforcer, voire de remplacer, la mission actuellement déployée par l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en déployant une force de consolidation de la paix de plus grande envergure. Cela allègerait le fardeau actuel de l'Éthiopie en matière de sécurité et lui permettrait de procéder au retrait de ses troupes. En raison des conditions actuelles de sécurité, la présence internationale à Mogadiscio et dans ses environs est pour le moins négligeable, ce qui, en l'absence d'un gouvernement en état de marche, entrave le travail des organismes humanitaires.

Voilà pourquoi il importe selon nous que l'ONU et les organismes internationaux accroissent leur présence à Mogadiscio. Une telle présence s'impose pour garantir la fourniture des services et pour montrer au peuple somalien que la communauté internationale se préoccupe de son sort.

Pour résumer, la communauté internationale doit être prête à intervenir afin d'alléger les souffrances du peuple somalien et de contribuer à la paix. Nous approuvons hautement le travail accompli par le Représentant spécial et demandons instamment que le nouveau Premier Ministre et ses priorités reçoivent l'appui nécessaire. L'heure est cruciale pour la Somalie. Chacun d'entre nous doit épauler ceux qui œuvrent pour installer la paix et la stabilité dans le pays et le reste de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant spécial, M. Ould Abdallah, pour qu'il présente ses observations sur le présent débat.

M. Ould Abdallah : Je serai très bref. Je voudrais tout simplement faire les observations suivantes. Tout d'abord, je suis très heureux de faire mon premier exposé au Conseil dans le cadre de mon nouveau mandat, sous votre présidence, Monsieur le Président, parce que votre pays a une expertise, il se sent concerné et je travaille très bien avec le Ministère des affaires étrangères à Rome.

Je voudrais dire aussi que j'ai voulu attirer l'attention du Conseil sur la nécessité de revoir l'approche de travail que nous avons sur la Somalie. C'est par respect pour le Conseil que je le fais. Si nous continuons d'appliquer les méthodes de travail mises en œuvre depuis 17 ans, non seulement nous ne risquons pas d'aboutir, mais, plus grave, cette institution risque de perdre sa crédibilité.

C'est cette motivation qui m'a amené à faire des suggestions nouvelles. Ces suggestions sont les suivantes. Si nous maintenons le statu quo, l'aide humanitaire, qui est utile et indispensable, continuera

d'être acheminée du Kenya jusqu'aux ports de Somalie. Mais il y a une limite après 17 ans. Après tant de millions et d'énergie dépensés, nous pourrions dire que nous n'y arrivons pas. Pouvons-nous nous retirer? Moralement et éthiquement, cela est très difficile. Il faut donc agir autrement. Agir autrement, c'est accompagner les Somaliens dans une discussion politique, ce qui n'est pas facile, et les encourager à discuter. Ils sont compétents et sérieux. Ils peuvent le faire si nous agissons de façon cohérente et sérieuse.

En même temps, il faut leur offrir une nouvelle sécurité, qui va non seulement apporter la stabilité mais aussi générer des emplois et rassurer. L'accompagnement des bateaux au large de la Somalie a fait naître la sécurité en haute mer. Une autre présence peut aussi rassurer la population de Mogadiscio.

Je crois qu'en attendant, mes collègues du Secrétariat devraient envoyer une mission sur le terrain. Pourtant, nous ne pouvons pas le faire à cause du règlement. Je suis allé deux fois à Mogadiscio et à Baidoa. Tout le monde va à Mogadiscio et à Baidoa. Je ne veux pas dire que c'est comme en Méditerranée et que tout y va très bien. Mais nous pouvons aller au Somaliland et au Puntland alors que c'est à Mogadiscio qu'il y a des problèmes, dans quatre des 16 quartiers de la ville.

Il faut donc faire un effort ou admettre son impuissance. On dit que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) fait du bon travail. Il vaudrait mieux dire le contingent ougandais parce qu'il n'y a que lui. L'opinion publique africaine le sait grâce à Internet et à la radio : il n'y a pas d'AMISOM mais un contingent ougandais. Il faut renforcer ce contingent et essayer de trouver – les membres du Conseil le savent mieux que moi – un moyen de le faire. Ne faudrait-il pas voir avec les pays voisins, de la région du Moyen-Orient, s'il y a moyen qu'ils apportent leur aide en attendant de pouvoir renforcer l'AMISOM?

Voilà ce que je voulais dire par respect pour le Conseil et, surtout, par respect pour sa crédibilité et la crédibilité de cette maison pour laquelle je travaille.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Ould Abdallah des explications et du message très clairs qu'il vient de nous fournir.

Soyez assuré, Monsieur Ould Abdallah, que nous avons parfaitement compris votre raisonnement. J'espère pour ma part que vous aurez compris que l'un des principaux objectifs de ce débat est de renforcer votre autorité dans le traitement de la crise. Je crois que le débat a montré que vous avez tout notre soutien et que vous disposez donc à présent de davantage d'atouts.

Les précisions que vous venez d'apporter ont été, à juste titre je crois, axées sur la nécessité de renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ce qui a d'ailleurs déjà été souligné par le Conseil. Il y va en fait de la crédibilité du partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

En outre, je crois qu'il faut indiquer clairement que nous devons rendre hommage à l'Ouganda, puisque, comme vous l'avez fait remarquer, on parle de l'AMISOM alors qu'en fait ce sont pour l'instant uniquement des bataillons de l'Ouganda qui sont déployés. Tous les membres du Conseil lui en sont d'ailleurs très reconnaissants.

Il n'y pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.